

Aux sources de la coopération franco-rwandaise

Quand la France a-t-elle jeté son dévolu sur le Rwanda ? Pourquoi a-t-elle cherché à y étendre son influence ? Depuis onze ans, l'histoire de la coopération franco-rwandaise est orpheline, comme privée de racines. Elle ne remonte jamais au-delà du 1^{er} octobre 1990, date de l'offensive militaire du FPR qui a conduit l'Élysée à envoyer un contingent militaire dans le cadre de l'opération **Noroît**. Avant cette date, rien ou presque n'est relaté. Tout juste sait-on qu'un accord d'assistance militaire technique a été conclu en 1975, sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, avec le régime de Juvénal Habyarimana.

Pourtant, pendant les trente années qui précèdent le génocide, Paris développe un véritable projet de coopération avec le Rwanda. Le regard que porte la diplomatie française sur un peuple dont elle méconnaît largement l'histoire, et surtout sur l'importance géostratégique de ce pays « charnière », semble déterminer, dès cette époque, l'alliance contre-nature qui conduira les autorités politiques françaises à soutenir envers et contre tout les organisateurs du génocide des Tutsi.

Dans le cadre d'un travail universitaire, Olivier Thimonier a pu consulter les archives déclassifiées du Quai d'Orsay et du ministère de la Coopération¹ se rapportant aux deux premières décennies de cette alliance. Il synthétise pour *Golias* le fruit de ses découvertes. Une contribution inédite et salutaire...

La France commence à s'intéresser au Rwanda à partir de 1960, au moment où, à l'ONU, la Belgique lance le processus d'indépendance de ce territoire qu'elle occupe depuis 1916 et dont la Société des nations lui a confié la tutelle en 1924¹. Cette période correspond à un moment clé de l'évolution interne du pays, puisque la Belgique cherche alors à en bouleverser la donne politico-ethnique en faveur de l'élite hutu et du Parmehutu² de Grégoire Kayibanda, à qui elle entend confier les rênes du pouvoir à l'indépendance.

Besoin d'empire

À cette époque, restée absente de l'Afrique orientale durant toute la période coloniale³, la France ne sait rien du Rwanda. Les seuls Français à s'être implantés dans la région sont les Pères Blancs, qui ont d'ailleurs joué, auprès des colonisateurs allemands puis belges, un rôle extrêmement important dans la société rwandaise. Mais la République française ne peut se prévaloir d'aucune expérience propre lui permettant d'appréhender la situation du pays. Elle ne dispose en outre d'aucun représentant sur le terrain, excepté un consul à Usumbura, en Urundi⁴, à partir de janvier 1961⁵. En revanche, les correspondances diplomatiques entre les délégations françaises et belges à l'ONU et à l'Otan — et entre l'ambassade de France en Belgique et le ministère français des Affaires étrangères — montrent que les responsables français sont régulièrement informés de la situation au Rwanda par les Belges, qui ont à cœur de les convaincre du bien-fondé de leur politique. Un télégramme révèle ainsi que « *le gouvernement*

1) *La Politique de la France au Rwanda de 1960 à 1981*, mémoire de maîtrise, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Centre de recherches africaines, sous la direction de Jean-Pierre Chrétien, année universitaire 2000-2001.

belge souhaite obtenir la promesse de l'appui de la France [...] lors du débat à l'Assemblée générale des Nations unies⁶ ».

Si la Belgique sollicite le soutien de la France sur cette question, c'est qu'elle est isolée sur la scène internationale. La quasi-totalité des membres de l'ONU — dont les États-Unis, les pays du bloc soviétique et les pays non-alignés — dénoncent sa politique néocoloniale et défendent les revendications des nationalistes de l'Union nationale rwandaise (Unar). Essentiellement constitué de Tutsi favorables à la monarchie, ce mouvement est hostile à l'influence belge et revendique l'indépendance immédiate.

Serfs contre féodaux

Dans ce contexte, la France « soutient les intentions libérales de la Belgique⁷ ». En avril 1961, le ministère français des Affaires étrangères (MAE) donne comme consigne au délégué français aux Nations unies de s'abstenir sur les sujets risquant de remettre en cause l'autorité belge, et de déclarer : « La France prend parti pour la décolonisation et l'indépendance politique des peuples, mais elle prend parti aussi et surtout pour leur indépendance sociale et humaine, c'est pourquoi elle condamne tout vestige de féodalité⁸. » L'emprunt à la rhétorique du Parmehutu est flagrant.

Le délégué français s'exécute ; au moment où est soumis au vote une résolution sur le report des élections et l'annulation du coup d'État de Gitarama, il s'abstient. La Belgique, quant à elle, est seule à s'y opposer. Notons au passage qu'à part la France, les autres pays à s'abstenir sont l'Espagne (de Franco), le Portugal (de Salazar) et l'Afrique du Sud (de l'apartheid).

Six mois plus tard, le délégué français à l'ONU affirme dans un télégramme que, au cours des débats, « la délégation française a été la seule à apporter ouvertement son soutien aux thèses du parti démocratique hutu, et à s'élever contre l'immense majorité [...] qui, États-Unis et URSS en tête, cherchait à favoriser le retour du Mwami Kigeri V⁹ ».

Par cet acte fondateur, Paris marque son soutien explicite à la politique néocoloniale de la Belgique, appuyée sur la philosophie dévoyée du Parmehutu. Dès 1961, comme on le voit, les diplomates français reprennent la thèse belge de la « démocratie hutu » contre la « féodalité tutsi ». La France se range à une vision ethniste de la société rwandaise, société qu'elle n'appréhende encore qu'à travers les yeux de l'ancienne puissance coloniale.

Elle se montre sensible notamment au risque, agité par les Belges, qu'une guerre civile entre Hutu et Tutsi survienne au lendemain de l'indépendance. « L'importance numérique de la population — près de 5 millions d'habitants —, la violence de la lutte sociale opposant les "serfs Bahutu" aux "féodaux Batutsi", comme la faiblesse relative des effectifs métropolitains, sont susceptibles de placer le commandement belge local dans des situations d'une gravité certaine¹⁰ », écrit un militaire français du renseignement. « La rancœur entre Hutu et Tutsi amène le risque d'un chaos pire qu'au Congo après l'indépendance¹¹ », ajoute un inspecteur des postes diplomatiques et consulaires. En conséquence, la France prône le maintien des troupes belges dans le pays après l'indépendance. Selon l'ambassadeur de France à Washington, « il [faut] tout faire pour éviter un nouvel Onuc¹² », et « la meilleure solution [est] le maintien des Belges¹³ ».

Francophones et francophiles

Si la France s'accommode de la nouvelle donne politico-ethnique instaurée au Rwanda, c'est, dans une large mesure, que cette tutelle déguisée permet à la Belgique de garder pied dans ce pays, et donc de le maintenir dans la « sphère occidentale ». Les Belges n'affirment-ils pas que le nouveau « Rwanda est franchement anti-communiste [et] ne s'en cache pas¹⁴ » et que « l'atout de l'Occident réside dans les liens culturels et religieux établis » avec ce pays ? En 1962, une note du Quai d'Orsay précise que « ces deux

pays [le Rwanda et le Burundi, ndlr] revêtent pour la France une importance particulière du fait qu'ils sont francophones, et en raison des convoitises plus ou moins avouées dont ils sont l'objet de la part des pays voisins de langue anglaise, l'Ouganda et surtout le Tanganyika¹⁵. Les dirigeants de Dar es Salaam rêvent en effet de reconstituer l'ancien Est africain allemand. Notre intérêt est évidemment que le Rwanda et le Burundi demeurent dans le monde africain de langue française¹⁶ ».

- 1) Le Rwanda accèdera à l'indépendance le 4 juillet 1962.
- 2) Parti du mouvement d'émancipation des Hutu.
- 3) En 1890, la France a signé un traité avec l'Angleterre et l'Allemagne selon lequel elle reconnaissait leur protectorat sur cette région, en échange de quoi les deux puissances reconnaissaient le protectorat de la France sur Madagascar.
- 4) Durant la période coloniale, les actuels Rwanda et Burundi formaient le Ruanda-Urundi, dont la capitale était Usumbura, l'actuelle Bujumbura (capitale du Burundi).
- 5) Ce n'est qu'en juin 1964, deux ans après l'accession du Rwanda à l'indépendance, que la France ouvrira une ambassade à Kigali.
- 6) Télégramme de l'ambassadeur de Belgique en France au ministère des Affaires étrangères (MAE), 16 janvier 1961.
- 7) Télégramme du MAE au délégué français auprès des Nations unies, août 1960.
- 8) Télégramme du MAE au délégué français auprès des Nations unies, avril 1961.
- 9) Télégramme du délégué français auprès des Nations unies (Armand Bérard) au MAE, 5 octobre 1961.
- 10) Premier ministre, état-major de la Défense nationale, Division du renseignement, note d'information sur les Forces armées belges au Ruanda-Urundi du colonel Chevallier-Chantepie (chef du CER), Paris, 28 août 1961.
- 11) Inspection des postes diplomatiques et consulaires, Nairobi, 6 avril 1962.
- 12) L'organisation des Nations unies pour le Congo est intervenue en 1960 dans l'ancien Congo belge pour régler la crise qui régnait alors dans le pays. Sa mission s'est avérée un échec.
- 13) Télégramme de M. Alphand au MAE, 22 mai 1962.
- 14) Télégramme de la délégation belge auprès du Conseil de l'Atlantique Nord au MAE, 1962.
- 15) Qui deviendra la Tanzanie.
- 16) Note pour la Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACTION) du ministère de la Coopération, 13 mars 1962.

On le voit, les Français craignent l'influence que pourraient exercer sur le Rwanda les pays d'Afrique orientale, comme la Tanzanie de Julius Nyerere. Ce dernier cherche en effet à constituer, avec l'Ouganda et le Kenya, une communauté est-africaine de coopération. Surtout, ces pays se définissent comme socialistes et s'inscrivent, à l'ère des décolonisations, dans le mouvement des pays non-alignés, nationalistes et progressistes. Leur doctrine prévoit de rompre avec l'ancienne métropole et ils entretiennent des relations avec le bloc soviétique, hostile aux politiques néo-colonialistes des grandes puissances. Or, de par sa position géographique, le Rwanda est résolument tourné vers l'est, dont il dépend pour ses approvisionnements et ses débouchés¹⁷. Pour la France comme pour la Belgique, il est capital d'éviter son basculement.

Les Belges en sont persuadés : l'établissement de relations de coopération sont « *la condition nécessaire au maintien [du Rwanda] dans la sphère d'influence occidentale* »¹⁸. Compte tenu de l'attrait que les pays de l'est africain sont susceptibles de représenter aux yeux du Rwanda (notamment en termes de coopération régionale)¹⁹, Belges et Français jugent nécessaire de renforcer les structures politiques du pays et de contribuer généreusement à son développement économique, afin de le détourner de ses voisins. Mais il est encore une autre raison pour laquelle la France apporte son soutien à la Belgique et au Parmehutu. L'élite hutu étant en grande majorité francophone, la France estime qu'en misant sur de tels alliés elle pourra ainsi développer son influence culturelle au Rwanda. Ceci apparaît très clairement dans les archives diplomatiques dès 1961, notamment sous la plume du délégué français qui a soutenu à l'ONU les « *thèses du parti démocratique hutu* » : « *Les résultats des élections et du référendum rwandais*²⁰ *ne peuvent donc qu'être favorables à l'extension de notre influence culturelle et technique dans cette région peuplée de l'Afrique orientale* »²¹. »



D.R.

« L'équipe gouvernementale actuelle, formée en quasi-totalité par des missionnaires français du petit séminaire de Gitarama, s'affirme de culture et de tradition française et applique nos méthodes. »

En 1963, dans son rapport de mission, un expert du ministère français des affaires étrangères envoyé à Kigali pour élaborer les accords de coopération, Bertrand Dufourcq, écrit : « *Situé à la charnière entre l'Afrique francophone et l'Afrique orientale d'expression anglaise, le Rwanda peut, dans les années à venir, contribuer efficacement au développement de l'influence française. De par sa situation géographique, il est en mesure de jeter un pont entre Madagascar et l'Afrique d'expression française. En outre, sa croissance démographique et la nécessaire émigration qui en résulte peut en faire un instrument non négligeable de pénétration culturelle dans les pays voisins de langue anglaise : l'Ouganda, le Kenya et le Tanganyika* »²². »

Dès le début, la France caresse l'ambition d'étendre son influence au Rwanda et désire faire de ce pays une « tête de pont », un poste avancé de la francophonie dans cette région d'Afrique. Elle y est encouragée par

l'intelligentsia hutu de la Première République, qui esquisse une opération de séduction. D'une part, les dirigeants rwandais revendiquent leur attachement à la France et à ses idéaux républicains et démocratiques ; d'autre part, ces dirigeants vont jouer un rôle actif dans le rapprochement entre les deux pays, puis dans le développement de leurs relations, en particulier dans le domaine culturel.

Dans son rapport, Bertrand Dufourcq relève que « *l'équipe gouvernementale actuelle, formée en quasi-totalité par des missionnaires français du petit séminaire de Gitarama*²³, *s'affirme de culture et de tradition française et applique nos méthodes* ». Il est aussi mentionné à plusieurs reprises, dans les archives, que la France bénéficie au Rwanda « *d'un préjugé favorable en raison du rôle qu'elle a joué dans la décolonisation de l'Afrique* »²⁴ et que l'élite hutu voue un véritable « culte » au général De Gaulle, « *l'homme de Brazzaville* »²⁵.

Parallèlement à son empathie envers la « révolution hutu », la France est imprégnée du sentiment — perceptible dans la note de 1962 citée précédemment — que les pays de l'est africain représentent pour elle une « menace », du fait de leurs « *convoitises plus ou moins avouées* » sur le Rwanda. Derrière cette inquiétude de voir se former une coalition hostile aux intérêts « francophones », perçoit déjà la théorie d'un complot anglo-saxon dont, trente ans plus tard, la diplomatie et l'armée françaises accuseront le FPR d'être l'instrument...

Conversion

Afin d'étendre son influence au Rwanda, la France développe très tôt en direction de ce pays une politique active visant à l'attirer dans son espace d'influence privilégié — son « pré-carré » —, ce à quoi la coopération française s'emploiera pendant des années²⁶. Dès 1961, Paris cherche à susciter le rapprochement du Rwanda avec l'Union africaine et malgache (UAM), composée de ses anciennes colonies avec lesquelles ont été maintenues des relations privilégiées²⁷. L'UAM jouera un rôle d'intermédiaire non négligeable dans l'établissement des relations franco-rwandaïses.

C'est ainsi, par exemple, que le ministère des affaires étrangères envoie des télégrammes aux ambassadeurs de France dans les pays de l'Union afin que ceux-ci incitent leurs pays de résidence « à chercher à attirer dans leur orbite le Ruanda-Urundi²⁸ » (il s'agissait aussi d'amener ces pays à voter en faveur de la Belgique à l'ONU²⁹). Par l'intermédiaire de cette organisation, la France cherche en fait à amener le Rwanda à solliciter son aide en matière de développement. Cette stratégie fonctionne efficacement, puisque de nombreux contacts sont établis, notamment à l'ONU, dans le cadre des négociations de l'indépendance. Après l'accession du Rwanda à l'autonomie, en décembre 1961, M. Habamenshi (alors ministre rwan-

dais des affaires étrangères et du plan) a l'occasion de rencontrer les dirigeants de ces pays à Cotonou, lors d'un sommet qui se tient en mai 1962. D'après l'ambassadeur de France à Washington, qui le rencontrera trois mois plus tard, M. Habamenshi a « été frappé par la qualité de l'assistance technique accordée par la France à ses anciennes colonies ». L'ambassadeur parlera même d'une « conversion » qui se serait « faite dans les meilleures conditions³⁰ ». Le ministre rwandais ne venait-il pas de solliciter auprès de lui une assistance française dans certains secteurs ?

Participant, en tant qu'observateur, à une conférence de l'UAM à Libreville, en septembre 1962, Grégoire Kayibanda (le premier président du Rwanda indépendant) demande l'adhésion de son pays à l'organisation. Il interroge en outre les chefs d'État présents sur la possibilité de conclure avec la France des accords de coopération. Le président gabonais Léon M'Ba, président en exercice de l'UAM, intervient alors en ce sens auprès du général De Gaulle. C'est à la suite de ces divers contacts qu'un accord d'amitié et de coopération est signé à Paris, le 20 octobre 1962, entre Grégoire Kayibanda et Charles De Gaulle³¹, et que le Rwanda adhère à l'Union africaine et malgache le 5 mars 1963.

Cette stratégie n'est pas du goût des Belges, comme en témoigne un télégramme dans lequel l'ambassadeur de France à Bujumbura explique au MAE pourquoi le colonel Logiest (alors ambassadeur de la Belgique au Rwanda et ancien haut représentant de son pays au Rwanda) ne sera pas reconduit dans ses fonctions. « *Un observateur qui connaît bien l'état d'esprit qui règne dans les milieux flamands m'a soutenu que le colonel "payait" l'adhésion du Rwanda à l'UAM. La Belgique avait parti lié dans cette affaire avec l'Angleterre ; on jugeait en effet l'influence de la Grande-Bretagne moins dangereuse que la nôtre. Il fallait tout faire pour empêcher que le Burundi suive la même voie, et rapprocher ces deux pays des organisations de l'est africain³².* »

- 17) Le Rwanda est un pays enclavé. Situé à 1 200 km de l'Océan indien et à 2 000 km de l'Océan atlantique, il dépend pour ses approvisionnements et ses exportations des ports de Mombasa, au Kenya (via Kampala, en Ouganda, et le chemin de fer Kampala-Mombasa), de Dar es Salaam, en Tanzanie (via Bujumbura, au Burundi), et de Matadi, au Congo. Or, dès 1960, le Congo est plongé dans la guerre.
- 18) Télégramme de la délégation belge auprès du Conseil de l'Atlantique Nord au MAE, 1962.
- 19) La Tanzanie a d'ailleurs établi des relations politiques et de coopération avec la Chine communiste.
- 20) Ces scrutins consacrent la victoire du Parmehutu et l'abolition de la monarchie, en septembre 1961.
- 21) Télégramme du délégué français auprès de l'ONU au MAE, octobre 1961.
- 22) Rapport de mission, 2 janvier 1963. Il est à noter que Bertrand Dufourcq exercera les fonctions de secrétaire général du Quai d'Orsay entre 1993 et 1998.
- 23) C'est au séminaire de Kabgayi, près de Gitarama, et non à Gitarama même qu'ils ont été formés.
- 24) Compte rendu annuel sur la situation et l'activité du poste pour l'année 1968. Kigali, avril 1968.
- 25) *Ibid.*
- 26) À cette date, il ne peut être question que d'attraction : la Belgique contrôle beaucoup trop de secteurs de la vie politique, économique et militaire du pays, tandis que les accords de coopération signés avec la France sont des accords partiels, essentiellement de coopération culturelle et technique.
- 27) L'UAM regroupe alors l'ensemble des États africains dits « modérés » qui, à l'inverse des pays dits « révolutionnaires » ou « progressistes », sollicitent le maintien de relations étroites avec l'ancienne métropole. L'UAM est constituée en 1961 par l'ensemble des anciennes colonies françaises, à l'exception de la Guinée de Sékou Touré et du Mali de Modibo Keita. Créée en décembre 1960 sous l'égide de la France, l'UAM a pour but la coopération économique, culturelle et sociale entre ses membres, par l'intermédiaire d'organismes spécialisés.
- 28) Télégramme du MAE aux ambassadeurs de France dans les pays de l'UAM, octobre 1961.
- 29) Télégramme du délégué français auprès de l'ONU au MAE, 24 novembre 1961.
- 30) Télégramme de M. Alphand au MAE, 22 août 1962.
- 31) Des accords de coopération économique, culturel, technique et radiophonique seront ensuite signés à Kigali le 4 décembre 1962 entre l'ambassadeur de France et le ministre rwandais des affaires étrangères et du plan.
- 32) Télégramme de M. Barbey au MAE, 24 avril 1963.

Il n'aura pas fallu longtemps pour que la Belgique se trouve confrontée à l'expansionnisme français. À tel point que rapidement, elle a jugé préférable un rapprochement de circonstance avec l'Angleterre. Les milieux coloniaux belges comptent alors une forte composante flamande, néerlandophone et conservatrice, qui craint de voir s'estomper son influence dans le Rwanda indépendant.

D'une révolution à l'autre

Avant même son accession à l'indépendance, et de façon constante après celle-ci, le Rwanda demande à la France de l'aider dans son développement. Le pays cherche en effet à diversifier ses aides extérieures, afin de ne pas dépendre essentiellement de son ancienne métropole³³. La France est particulièrement sollicitée dans le domaine culturel, et plus précisément dans le secteur de l'enseignement. Les dirigeants rwandais souhaitent donner la priorité aux méthodes pédagogiques et aux programmes français, leur véritable objectif consistant à mettre un terme au monopole exercé par l'Église sur l'enseignement. Il s'agit aussi pour eux d'éviter toute survivance de la prééminence tutsi, puisque la majorité des prêtres et des directeurs d'écoles étaient jusque-là issus de ce groupe. Le gouvernement rwandais a d'ailleurs recours à l'expulsion de certains ecclésiastiques dans le but de mettre la main sur les terrains appartenant à leurs établissements scolaires. Cette politique de laïcisation et de nationalisation du secteur éducatif favorise le développement d'une coopération française déjà très active dans ce secteur – qui représente la clef de voûte de sa politique d'expansion culturelle³⁴.

Dans le même mouvement, les dirigeants rwandais affirment leur engouement pour les idéaux de la Révolution de 1789. N'ont-ils pas, eux aussi, « renversé une monarchie aristocratique pour instaurer une République démocratique et sociale » ?

Selon Robert Cornevin, alors directeur du Centre d'études et de documentation sur l'Afrique³⁵, « *les dirigeants rwandais comparent volontiers à la Révolution française leur position vis-à-vis de certains émigrés, aristocrates, nostalgiques de l'ordre féodal ancien* »³⁶. La révolution de 1959-1961 ayant conduit à l'exil de nombreux Tutsi persécutés, les républicains rwandais comparent cette situation avec celle de la France révolutionnaire de 1793 : « *Une armée d'aristocrates émigrés et, à l'intérieur, des éléments prêts à les aider, cependant que de nombreux Tutsi sincèrement ralliés au régime de Grégoire Kayibanda étaient menacés* »³⁷.

Le président Kayibanda, au premier chef, fait montre de cet « idéal révolutionnaire ». Il faut noter toutefois que cette mythologie signifie, pour l'élite hutu, l'exclusion des Tutsi... allant jusqu'à leur élimination physique. Une note de 1967 informe d'ailleurs que le gouvernement rwandais se montre « *obnubilé par la crainte de la subversion intérieure et extérieure* »³⁸. En 1963, cela se traduit par une vague de massacres dans la préfecture de Gikongoro, causant plusieurs milliers de victimes. Le philosophe et prix Nobel Bertrand Russel lance alors un appel afin qu'il soit mis fin « *au massacre d'hommes le plus horrible et le plus systématique auquel il ait été donné d'assister depuis l'extermination des juifs par les nazis en Europe* »³⁹. Une décennie plus tard, suite aux massacres commis contre les Hutu par l'armée burundaise en 1972, le Parmehutu se lance dans une campagne de purges qui durera d'octobre 1972 à février 1973. De nombreux Tutsi sont renvoyés de l'école, de l'administration ou encore du secteur privé. Une nouvelle fois, des massacres ciblés orchestrés par les autorités administratives font des milliers de victimes.

Les actes à caractère génocidaire qui se sont répétés régulièrement entre 1959 et 1973, la diplomatie française semble les occulter. Comme s'ils relevaient de la politique intérieure rwandaise, un domaine où l'on s'interdit apparemment d'exercer une influence. Il n'est pas fait allusion, dans les archives que nous avons pu

consulter, au caractère raciste et criminel de l'idéologie « hutuiste ». Revendiquant les idéaux universalistes de la Révolution de 1789 tout en se montrant très pieux, et ouvrant volontiers leur pays à la coopération culturelle française, les dirigeants rwandais deviennent logiquement les alliés « naturels » d'une France soucieuse d'y développer son influence. Aussi, dès cette époque — qui coïncide avec le « petit génocide » de Gikongoro —, l'antitutsisme du régime rwandais n'est pas matière à débat. Au contraire, la consigne officielle est de ne surtout pas prendre position. En 1965, l'ambassadeur de France réaffirme qu'« *il n'est pas question d'intervenir, même indirectement, dans les affaires intérieures* »⁴⁰.

Diplomatie négrologue

Parallèlement à cette attitude, les diplomates français développent, comme les Belges avant eux, une vision du Rwanda largement fantasmée. C'est ainsi que sa forte densité et sa croissance démographique importante sont les premières caractéristiques généralement mises en avant. Elles sont d'ailleurs considérées comme un obstacle à son développement. On rappelle régulièrement que le Rwanda est « surpeuplé » — un diplomate qualifie même la région de « *populeuse* » —, situation qui semble faire planer un danger sur le pays. Aussi l'émigration d'une partie de la population est-elle envisagée comme une condition nécessaire à sa survie. Dans le contexte rwandais, ce dogme n'est pas neutre. En effet, il sera régulièrement opposé par le régime de Kigali aux représentants des exilés tutsi désireux de retourner dans leur pays. Il faut également noter que dans leurs correspondances, les diplomates français reprennent le terme « *Inyenzi* » (« cancrelats ») pour qualifier les éléments tutsi armés en exil — sans pour autant le traduire ni l'expliciter. Est-ce par méconnaissance de sa signification ou plutôt par adhésion à ce vocabulaire ?



« Il eût peut-être été cynique, mais pas inconcevable, de conserver le Rwanda comme une manière de "réserve" sociologique, un Parc national de l'homo africanus à l'état brut, capable de servir de test aux économistes futurs qui, bientôt, ne sauront plus que par les livres ce qu'est le développement d'une société primitive laissée à elle-même. »

Plus généralement, certaines archives dénotent un racisme évident à l'égard de la population rwandaise — qui n'est pas sans rappeler les appréciations portées par les premiers missionnaires sur les Hutu. C'est le cas, notamment, de cette note biographique sur Grégoire Kayibanda datée de 1962, qui présente en ces termes le chef de l'État rwandais : « D'aspect physique débile, M. Grégoire Kayibanda impressionne par son sérieux voisin de la tristesse [...]. Timide, se livrant peu, il a cependant montré au cours de ces dernières années qu'il n'est pas dépourvu de sens politique ni de courage. Il se distingue enfin par sa simplicité et une grande austérité⁴¹. »

Plus significatifs encore sont les propos de M. Mouton, chargé d'affaire *ad interim* à Kigali. Entre 1966 et 1967, celui-ci séjourne sept mois dans le pays en remplacement de l'ambassadeur de France. Dans son rapport de fin de mission, il juge qu'« il eût peut-être été cynique, mais pas inconcevable, de conserver le Rwanda comme une manière de "réserve" sociologique, un Parc national de l'homo africanus à l'état brut, capable de servir de test aux économistes futurs qui, bientôt, ne sauront plus que par les livres ce qu'est le développement d'une société primitive laissée à elle-même⁴² ». Et M. Mouton de disserte sur les qualités supposées de l'homme rwandais : « abrupt », « renfermé »,

33) Des relations de coopération seront instaurées dès 1962 avec la France, la RFA et la Suisse.

34) C'est dans le domaine de l'enseignement que la France interviendra en priorité et que son aide sera la plus importante, tant en financements qu'en effectifs.

35) Et ancien administrateur en chef de la France d'Outre-Mer.

36) « Les événements du Rwanda. Est-ce 1793 au cœur de l'Afrique ? », *France-Eurafrrique*, juillet 1964.

37) *Ibid.*

38) M. Mouton au MAE, 1^{er} février 1967.

39) Cité par *Le Monde* en février 1964.

40) Télégramme de l'ambassadeur, M. Jean Fines, au MAE, 7 juillet 1965.

41) Note sur Grégoire Kayibanda, 16 octobre 1962.

42) Compte rendu de mission de M. Mouton au MAE, 30 juin 1967.

« taciturne », « individualiste » et « peu sociable ». Empruntant à l'ethnologie la plus éculée, il évoque ensuite la « similitude [du peuple rwandais] avec les populations de l'est : triste, taciturne, fourbe et peu artiste, contrairement à l'Afrique de l'Ouest et au Congo ».

Selon l'auteur du rapport, le Rwanda est « un exemple type du pays et de la population sous-développés », dépourvu de cohésion civile et administrative. « Ici comme ailleurs, tant valent les hommes, tant valent les institutions », ajoute-t-il, en croyant bon de préciser que les Rwandais n'ont pas « conscience de la race » et qu'en conséquence, il n'est pas certain qu'ils soient conscients de leur « négritude ».

Après quoi M. Mouton livre une analyse apocalyptique sur la question démographique : le Rwanda étant « surpeuplé », « il ne faut pas perdre de vue, selon lui, la décongestion démographique. [...] Comme l'émigration est pour le Rwanda une nécessité absolue, tout ce qui peut favoriser ces mouvements de populations doit être encouragé. [...] Le refus des autorités d'envoyer cet aspect du drame rwandais risque d'être [une] pierre d'achoppement. Alors ce pays serait voué aux convulsions dont on connaît le processus habituel en Afrique : déchirements civils, coups d'État militaires, jusqu'à ce qu'il n'ait plus d'autre choix que de se dissoudre dans l'anarchie congolaise [...] ou d'être satellisé par les États anglophones de l'Est. Ce serait dommage, car ce pays et ses habitants inspirent une réelle sympathie par leur dénuement et leur simplicité. »

En conclusion, « quelque minuscule que soit le Rwanda, l'échec de son expansion ou de sa simple survie serait le constat d'échec des principes de coopération internationale. Plus encore, il serait la démonstration qu'après avoir bouleversé les habitudes et les traditions d'un peuple isolé qui vivait paisiblement de son ignorance du reste du monde et de ses besoins, l'Occident, lui ayant ravi sa sérénité spirituelle et inoculé ses propres inquiétudes, aurait été incapable de trouver même la solution matérielle au problème de sa mutation de l'état de nature à l'état de civilisation. »

Ennemis pour la vie ?

Les diplomates français ont tôt fait d'enrichir la vulgate ethniste des Belges par leurs propres préjugés. Adossée à une vision résolument raciste, dans laquelle l'ethnie est un critère d'appartenance indépassable, la coopération que Paris noue avec le Rwanda se développe en fonction de ses intérêts propres : étendre son aire de rayonnement, dont la « francophonie » est le mètre étalon, promouvoir ses méthodes, ses hommes, bref, son influence. Sous le vocable de *coopération*, la politique française au Rwanda s'inscrit, dès le début des années 1960, dans une logique d'empire.

La combinaison de cette vision tout à la fois raciste et utilitaire du Rwanda est à l'origine d'une coopération qui entraînera la France, trente ans plus tard, à rester fidèle à ses alliés, les héritiers de la révolution hutu de 1959, tandis qu'ils prépareraient le génocide. Peu de choses, en effet, semblent avoir évolué durant cette période dans la façon dont la diplomatie française appréhende le Rwanda. Quand le général Huchon, qui a joué un rôle clé dans le suivi militaire du dossier entre 1990 et 1994, propose au ministre de la Coopération une « réévaluation » de la « stratégie » française « pour le Rwanda futur », les deux principaux « piliers » de sa pensée semblent avoir été écrits trois décennies plus tôt : « La majorité populaire est hutue ; le FPR sera toujours notre adversaire (ennemi ?) car marxiste et totalitaire, donc irrémédiablement opposé à notre culture démocratique et humaniste⁴³. »

Jusqu'au sommet de l'État, les principes valables en 1962 semblent toujours diriger l'action des responsables français en 1994. « La personne qui définissait avec le plus de précision les rapports de force entre les Anglo-Saxons et les Français dans cette région, souligne l'ancien ministre de la défense François Léotard, c'était le président de la République [François Mitterrand]. Avec le plus, d'ailleurs, de sens de la stratégie et de l'histoire. Constamment, dans toutes les discussions que nous avons pu avoir avec lui⁴⁴. »

Selon un autre de ses anciens ministres, Bernard Kouchner, le président Mitterrand « voulait dire [...] que, traditionnellement, il y avait d'autres forces qui s'exerçaient par l'intermédiaire des Tutsi et que c'était les forces anglophones. Ça voulait dire : nous sommes devant une pénétration anglo-américaine, par l'intermédiaire des Tutsi et par l'intermédiaire du parti de Paul Kagame⁴⁵. »

Quant au concept frelaté de la « démocratie majoritaire », socle idéologique des deux Républiques « hutu » et de l'apartheid rwandais, il sera repris à leur compte sans la moindre distance par les responsables politiques, diplomatiques et militaires français. Cette conception ethnique, voire clanique, des sociétés politiques africaines, la France coloniale et post-coloniale ne l'a-t-elle pas fait sienne dans l'ensemble de son empire ? Les Hutu votent hutu, les Bété votent bété, les Zaghawa votent zaghawa... En 1998, quatre ans après le génocide, Hubert Védrine (alors ministre des affaires étrangères) est venu rappeler cette fausse évidence devant la mission d'information parlementaire sur le Rwanda : « La réputation de Juvénal Habyarimana est bonne, à l'époque. [...] C'est un président qui est hutu, ce qui ne choque personne puisqu'il représente au moins 80 % de la population. » Une phrase qui, malgré son postulat essentialiste et absurde (le vote était loin d'être monolithique au Rwanda, où l'opposition politique « hutu » à Juvénal Habyarimana comptait des partisans déterminés et nombreux) n'a, effectivement, choqué aucun des députés présents...

Olivier Thimonier

43) Courrier du 5 juillet 1994, Mission militaire de Coopération, n° 002/87/MMC/CDT, document cité dans *L'Horreur qui nous prend au visage. La France au Rwanda*, Karthala, 2005.

44) Audition devant la mission parlementaire d'information sur le Rwanda, cité in « Tuez-les tous ! » *Histoire d'un génocide « sans importance »*, Raphaël Glucksmann, David Hazan et Pierre Mezerette, France 3, 27 novembre 2004.

45) Cité in « Tuez-les tous ! »..., *ibid.*